



N/Réf : BL/FB 20-05-152
AUCH, le 11 mai 2020

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le 12 mars dernier, après avoir admis que « *déléguer notre alimentation [était] une folie* », vous vous êtes engagé à assumer « *les décisions de rupture* » nécessaires pour y remédier. Nous nous en réjouissons et tenons à vous apporter tout notre soutien. Pour nous, la sécurité alimentaire ne peut passer que par la souveraineté qui revêt un caractère responsable !

En France, la production diminue mais l'approvisionnement continue dans un système dépourvu de bon sens. En effet, les agriculteurs ne cessent pas leur activité sans raison valable ! A travers ce courrier, nous vous soumettons les questions soulevées par de nombreuses aberrations du système alimentaire actuel et vous proposons nos solutions qui répondent à votre souhait formulé à Angers de « *produire davantage en France pour retrouver cette indépendance* ».

Nos interrogations

✓ **Pouvons-nous déjouer les prévisions du Sénat annonçant des importations supérieures aux exportations en 2023 ?**

La balance commerciale agricole et agroalimentaire, hors vins et spiritueux, se dégrade inexorablement d'année en année. Entre 2008 et 2019, les exportations ont augmenté de 8,6 milliards d'euros pendant que les importations augmentaient de 13,8 milliards. Ce constat prouve les limites de la vocation exportatrice de la France, promue depuis des années.

✓ **Pouvons-nous nous priver d'investissements et d'emplois par manque d'optimisation des échanges dans les filières ?**

✓ **Quel est l'intérêt d'exporter des produits bruts pour les importer ensuite sous forme de produits transformés ?**

Analysons quelques exemples :

Poulets

Poulets entiers congelés : balance positive de 155 millions d'euros pour 123 000 t
Découpe de poulet : déficit commercial de 640 millions d'euros pour 230 000 t

Ce déficit commercial équivaut à 300 poulaillers de 1 800 m² ou 3 000 de 180 m², ce qui constitue autant d'investissements potentiels et d'emplois induits !

Les prix moyens de poulets frais découpés à l'import (213 000 t) et à l'export (50 000 t) sont identiques, soit environ 2,50 €/kg.

Pourquoi ne pas remettre en question l'exportation de poulets entiers congelés pour la réorienter vers du poulet découpé destiné à notre consommation ?

Porcs

Pour une balance commerciale de 85 millions d'euros pour 71 000 t en porcs vivants, la France a :

- ✓ exporté 76 000 t à 1,24 €/kg
- ✓ importé 5 000 t à 2,08 €/kg

Pour une balance commerciale, certes positive, de 31 millions d'euros pour 135 000 t, en viande de porc fraîche et congelée, la France a :

- ✓ exporté 420 000 t à 1,76 €/kg
- ✓ importé 285 000 t à 2,46 €/kg

Ces échanges de quelques 206 000 tonnes représentent au final une valorisation de 116 millions d'euros. Devons-nous nous en satisfaire quand le déficit commercial généré par l'importation nette de 205 000 tonnes de viande désossée et de produits transformés, à des prix d'échanges très proches, atteint 770 millions d'euros ?

Ce déficit de 205 000 t en viande désossée et produits transformés pourrait être en grande partie résorbé en réduisant les exportations citées précédemment : "perdre" 116 millions d'euros pour éviter un déficit de 770 millions d'euros est-il si délirant ?

Viande bovine (2019)

EN FRAIS & RÉFRIGÉRÉ

Viande non désossée

Exportation : 158 000 t

Importation : 75 000 t

*Balance commerciale : **318 millions d'euros** (en retrait de 40 millions d'euros par rapport à 2018)*

Solde positif s'expliquant à 50 % par l'export de quartiers arrières :

Exportations : 40 000 t

Importations : 9 000 t

Viande désossée

La balance se dégrade aussi de 30 millions d'euros avec **un déficit de 450 millions d'euros** pour 105 000 tonnes importées contre 26 000 t exportées.

Avec des échanges en volumes quasi-identiques à l'export (184 000 t) et à l'import (180 000 t), la France se retrouve avec **une balance en frais et réfrigéré déficitaire de près de 130 millions d'euros !**

EN CONGELÉ

Viande congelée

Importations : 75 000 t soit 5 fois supérieures aux exportations en volume.

***Déficit de 60 000 t pour près de 230 millions d'euros** (stable entre 2018 et 2019)*

A 98 % en volume et en valeur, il s'agit de viande désossée avec à peine 7 % de quartiers avant (à faible rendement) !

Globalement, **la filière perd 680 millions d'euros sur les échanges de viandes désossées** pour gagner 318 millions sur la viande avec os, pour un déficit net de 55 000 t de viande (fraîche ou congelée, avec ou sans os).

Revoir les échanges de viande désossée s'avère impératif quitte à diminuer la balance « viande non désossée » en travaillant davantage ces pièces, notamment les quartiers arrières à fort rendement !

Les métiers d'abattoir ne sont certes pas les plus prisés mais ils sont indispensables pour conserver nos savoir-faire, une alimentation tracée et notre élevage, tandis que la valorisation des os peut être une réelle activité économique (ciment, engrais, colle, savon...).

- ✓ Pourquoi cautionner des échanges incompréhensibles, voire toxiques, avec nos "partenaires" européens ?
- ✓ Pourquoi la surproduction ne profite-t-elle ni aux producteurs, ni aux consommateurs ?

Belle preuve d'aberration : la crème de lait (2018)

Volumes à l'import et l'export équivalents : autour de 160 000 t.

Prix moyen à l'importation : 2,42 €/kg

Prix moyen à l'exportation : 1,90 €/kg

Déficit commercial : 86 millions d'euros agrégeant :

- ✓ *un solde positif de 219 millions d'euros avec les pays tiers ;*
- ✓ *un solde négatif de 306 millions d'euros avec l'UE.*

Les exportations françaises se font pour moitié vers les pays tiers et pour l'autre moitié vers l'UE.

Le volume d'importations de crème conditionnée (77 000 t), correspondant à 82 % du volume exporté, interpelle quant à l'approvisionnement français.

Les prix imports / exports de mêmes produits posent question :

- ✓ *La crème en vrac est importée (2,82 €/kg) presque 4 fois plus chère que la France ne l'exporte (0,77 €/kg).*
- ✓ *La crème vrac est importée plus chère que la crème conditionnée n'est exportée (2,68€/kg)*

Ces échanges de crème s'avèrent injustifiés, voire néfastes, tant du point de vue macro-économique (pouvoir d'achat des Français, balance commerciale...) que du point de vue environnemental.

Ces constats sont d'autant plus incompréhensibles que le déficit commercial en crème vrac (192 millions d'euros) découle essentiellement d'échanges avec des pays de l'Union européenne :

- 100 % des importations de crème vrac (83 000 t) à 2,82 €/kg proviennent de l'UE.
- 70 % des exportations de crème vrac (soit 62 000 t) à 0,70 €/kg repartent vers l'UE.

Qui peut justifier ces échanges de crème déficitaires en valeur, égaux en volumes, alors que la France importe plus de 800 millions d'euros de beurre en 2019 (962 millions d'euros en 2018) ?

Ces échanges apparaissent toxiques pour la France d'autant qu'ils sont majoritairement réalisés avec nos « partenaires » européens ou avec des entreprises françaises internationales. Ce n'est pas à nos yeux le rôle de l'Union européenne !

Le beurre

La politique de production et commerciale de beurre est tout aussi étonnante que celle de la crème :

France : 1^{er} producteur de beurre en Europe (358 000 t en 2018)

Déficit de la balance (stable) : autour de 120 000 t (import : 190 000 t – export : 70 000 t)

En valeur, la balance passe de -560 millions d'euros à -404 millions d'euros en 2019 tout simplement en raison de la baisse des cours.

Bien que la France soit le premier producteur de beurre de l'Union européenne, elle importe l'équivalent de plus de 800 millions d'euros de beurre (960 millions en 2018). Avec la crise du Covid-19 et les annonces faites par la Commission européenne le 22 avril 2020, la France devrait être totalement opposée au stockage privé de beurre !

- ✓ **En même temps assurer sa sécurité alimentaire et laisser ses produits agricoles et agroalimentaires servir de monnaie d'échange dans des accords de libre-échange ?**
- ✓ **Laisser son alimentation subordonnée aux aléas des règles de l'OMC ?**
- ✓ **Continuer de cautionner les distorsions de concurrence sociales et environnementales ?**

Les tomates (2018)

Déficit commercial : 630 millions d'euros

Exportations : 250 000 t (10 % en tomates transformées)

Importations : 940 000 t (45 % en tomates transformées)

Il faudrait au minimum entre 1 000 et 2 500 ha de production supplémentaires (plein champ) pour réduire cette dépendance.

Les producteurs dénoncent des prix inférieurs à l'importation à partir de certains États membres, mais aussi la venue de producteurs belges et hollandais en France pour monter des serres avec pour objectif l'expédition de ces tomates vers leurs pays d'origine !

Les accords de libre-échange avec le Maroc interpellent : la majeure partie du contingent de 285 000 t octroyé par l'UE au Maroc à droits réduits s'avère utilisée par la France.

Smig agricole marocain mensuel : 168 € (1 830 MAD)

Le contenu de la renégociation en cours doit être discuté avec l'ensemble des syndicats pour savoir jusqu'où le Maroc peut pénétrer notre marché, avec quelles productions et si les termes de l'échange n'entravent pas leur agriculture, avec par exemple l'entrée au Maroc de poudre de lait européenne !

Enfin, il faut reconnaître que ce sont les aides de l'Andar dans les années 85-90 qui ont permis l'installation, au Maroc (avant de repartir) et en Espagne, d'entreprises françaises comme Saveol.

- ✓ **Pouvons-nous tolérer que certains industriels, coopératives et filiales, délocalisent leur résultat par le jeu des exportations/importations ?**
- ✓ **Pouvons-nous cautionner dans une même filière que l'industrie se porte bien quand les producteurs sombrent ?**

Poulets

Le prix moyen des poulets frais découpés à l'import (213 000 t) et à l'export (50 000 t) sont identiques, soit environ 2,50 €/kg.

Ces poulets sont certainement importés par des industriels français, notamment LDC, le plus gros et bientôt l'unique industriel français du secteur, qui possède des usines en Pologne, en Espagne...

La coopérative Euralis n'est pas en reste non plus avec sa présence en Ukraine.

Porcs

Comme l'indiquent les éléments du tableau 2, **la balance positive de 116 millions d'euros générée par les produits porcins est à mettre en parallèle avec un déficit commercial de 770 M€ généré par :**

Des importations nettes (après export) de 205 000 t de viande désossée (119 000 t) et de produits transformés (87 000 t)

Si tel est le positionnement d'outils industriels français à l'étranger (comme la Cooperl en Hongrie) pour faciliter ce type d'échanges au détriment des producteurs, alors il est impératif de contrôler davantage ces pratiques, qu'elles relèvent d'industriels privés, de coopératives ou de leurs filiales.

Lait

Si la production laitière européenne est passée de 147 à 157 millions de tonnes entre 2014 et 2018, la production française, elle, dans un contexte de surproduction européenne et mondiale, peine à se maintenir et les cessations d'activité d'éleveurs s'accroissent.

A contrario, l'industrie laitière rayonne en termes de rentabilité avec l'équivalent de huit années de chiffre d'affaires réalisé ces sept dernières années, alors même que la balance commerciale se dégrade inexorablement depuis 2014. En cinq ans, elle s'est contractée de près de 50 % pour s'établir à 2,45 milliards d'euros.

Comme en volailles et en porcs, les industriels, privés ou coopératives, sont parvenus à des montages à l'international tels, que le résultat n'est pas à partager !

Cette globalisation s'effectue à l'encontre de nos PME ! Certaines se retrouvent « absorbées » par ces groupes plus gros, intéressés par les marques, avant de fermer les sites repris. Les exemples sont nombreux. Notons simplement en lait celui de Saint-Saviol dans la Vienne et de Claix en Charente, repris par Savencia.

Pour les coopératives, les dividendes de leurs filiales privées devraient continuer à être distribués mais pas bloqués au niveau des holdings pour être « rendus » aux coopératives détentrices du capital. Il s'agirait là de consolider leurs résultats et de distribuer les bénéfices aux coopérateurs, qui en ont plus que jamais besoin ! Cette demande doit par ailleurs s'inscrire dans le long terme.

- ✓ **L'agriculture française doit-elle se laisser déclasser au profit de ses partenaires européens alors même qu'elle possède le modèle le plus durable au monde ?**
- ✓ **Est-ce responsable de laisser les agriculteurs devoir acheter leur revenu ?**

Le modèle français repose sur des fermes familiales, encore transmissibles. Néanmoins, l'objectif de produire à bas coût pour nourrir la société, a conduit à certaines dérives de notre modèle ! D'ailleurs, intéressera-t-il encore suffisamment de jeunes ?

Tout le monde s'efforce de cacher la gravité de la situation surtout que les derniers comptes agricoles révèlent encore 13 milliards d'investissements en agriculture pour 2018. Mais en comptant les reprises ou cessions (4 milliards) et les subventions (+ 1 milliard), **ce sont 8 milliards de prêts qui auraient dû être réalisés et non 15 !**

Signe que les agriculteurs sont obligés d'acheter leur revenu : ces quatre dernières années, le coût annuel moyen des emprunts approche des 30 000 euros pour une exploitation laitière (60 €/1 000 l) ! Le double chez les producteurs de porcs ! Mais une économie pour les industriels... Sans compter que les dettes des agriculteurs vis-à-vis de leurs fournisseurs ont, sur la même année, augmenté de près d'un milliard d'euros !

L'amplification du phénomène **risque d'agglomérer les moyens de production et le foncier entre les mains de quelques agro-financiers anonymes**, de façon semble-t-il soutenue par les politiques fiscales (ex : avantages fiscaux aux SCIC de portage de foncier), mettant en danger la souveraineté de l'alimentation française, si elle ne l'est pas déjà !

De toute évidence, le soutien « politique » à la concentration de l'agro-alimentaire et son développement à l'international pour augmenter ses bénéfices (pour beaucoup délocalisés) ne s'est pas fait en faveur des agriculteurs. Les aides de la PAC sont en réalité un cadeau supplémentaire fait à une industrie qui n'a pas augmenté ses prix d'achat aux producteurs depuis 30 ans !

Avec la *Flat Tax*, l'État français privilégie aussi ces industriels en limitant à 30 % (voire moins) la fiscalité de leurs dividendes. 70 % en Suisse !

Le combat de la CR, pour des prix rémunérateurs et de nombreuses installations visant à assurer la souveraineté alimentaire, doit donc devenir celui de tous les citoyens pour le maintien et la création d'exploitations « familiales » avant qu'elles ne fassent les frais de cette industrialisation cupide et déshumanisée.

L'approbation de nouveaux projets agricoles par la société sera certainement sous conditions de transparence, de produits agricoles français allant de la ferme à la fourchette française, d'installations plutôt que d'agrandissements « excessifs », avec des transports réduits et la création d'emplois.

- ✓ **Pouvons-nous continuer à destiner indirectement les aides de la PAC à l'export, lesquelles bénéficient bien davantage aux industriels qu'aux agriculteurs ?**

Céréales

Production annuelle moyenne de céréales : 60 millions de tonnes

Usage domestique : 25 millions de tonnes

Balance commerciale : 5 milliards d'euros (2019)

Balance commerciale excédentaire malgré des prix à la tonne à l'export souvent inférieurs à ceux à l'import.

Pâtes alimentaires (pâtes à cuire, pâtes à tartes, à pizzas, pâtes farcies...)

Importation : 440 000 t

Déficit commercial : 440 millions d'euros (qui se dégrade)

Consommation : estimée à environ 600 000 t

Malgré une balance excédentaire en céréales, les excédents ne garantissent donc en rien la sécurité d'approvisionnement en pâtes alimentaires. L'autosuffisance s'avère illusoire.

Or, il suffirait que le prix soit 40 % plus cher que celui du blé tendre pour que les agriculteurs trouvent un intérêt à la cultiver. Il y a de nombreuses importations de pâtes italiennes en France car les Italiens ont joué la montée en gamme alors que Panzani (entreprise française) est restée sur de la pâte basique. Les consommateurs étant très demandeurs de pâtes haut de gamme, les Italiens ont réussi à prendre le marché français tout en vendant plus cher !

Le bilan en farines est plus anecdotique mais reste inquiétant d'un point de vue consommateur. Si 170 000 tonnes sont exportées, près de 270 000 tonnes sont importées. Les importations proviennent essentiellement d'Allemagne, où les coûts de production sont inférieurs, puis d'Italie. Ces échanges conduisent à un déficit commercial de 40 millions d'euros (doublé par rapport à 2018). Il s'agit à 84 % de farine froment ! C'est plus d'un paquet de farine sur deux vendu en grande distribution.

Hélas, la réglementation interdit aux agriculteurs d'écraser plus de 35 tonnes de blé pour la production de farine (art. D 666-25 du Code Rural). Pour dépasser cette quantité, il leur faudrait détenir un contingent de meunerie. Dans tous les cas et quelle que soit la quantité de farine produite, ces moulins à la ferme doivent être enregistrés auprès de FranceAgriMer à qui des états statistiques sont à transmettre.

Après l'interdiction de libre commercialisation des céréales en France, voici une nouvelle entrave à la liberté d'entreprise des paysans imposée par la meunerie française dont plus de la moitié appartient à la coopération...

- ✓ **Pouvons-nous laisser glisser le Bio dans les travers du conventionnel ?**

Si la production bio s'est plus ou moins bien adaptée au Covid-19, les producteurs bios dénoncent une certaine hypocrisie car le bio fait l'objet de récupérations politiques et d'effets d'annonce. Les agriculteurs déplorent également une certaine perte d'autonomie tellement le bio devient astreint aux exigences bureaucratiques, en plus de manquer de moyens financiers, les accompagnements étant sans cesse remis en question !

Malgré les demandes sociétales, le bio ne peut nourrir tous nos citoyens. En France, schématiquement, cela couvrirait les demandes d'environ seulement 40 millions de personnes.

Le bio est un des moyens de préserver la biodiversité en utilisant le potentiel génétique agricole. C'est notamment le cas de la production de semences. Aussi, si en maraîchage, cela ne pose pas de problème, il en est autrement pour les semences fourragères en grande partie produites en Europe de l'Est mais pouvant aussi provenir de l'autre côté de l'Atlantique ! Le refus de certaines coopératives d'acheter des productions biologiques sous prétexte que les semences n'ont pas été achetées sur « un catalogue » est inadmissible. La Coordination Rurale propose que les variétés de semences naturelles utilisées en bio soient libres d'utilisation pour les paysans et qu'elles ne soient plus basées sur les critères de sélection utilisés pour les variétés conventionnelles.

En grandes cultures conventionnelles, le problème se pose vis-à-vis des hybrides (maïs, colza, tournesol) car là, les semences certifiées deviennent incontournables. La France reste un des principaux acteurs mondiaux en production de semences et normalement nous ne devrions manquer de rien. Nous pouvons juste attirer l'attention sur les productions de contre saison au Chili et déplorer que certaines entreprises françaises de statut coopératif aillent faire produire et multiplier des semences dans des pays concurrents comme l'Ukraine et la Russie où elles sont également implantées.

✓ **Voulons-nous recréer une souveraineté protéinique européenne ?**

Le 28 août dernier, vous vous êtes exprimé en ces termes : « *Nous devons recréer la souveraineté protéinique de l'Europe* ».

Comme vous le savez, les plans protéines successifs ont tous échoué car ils n'ont pas pris le problème à sa racine, à savoir le manque structurel de compétitivité de la production européenne de protéines végétales face au soja importé, souvent génétiquement modifié et parfois issu de déforestations.

La France a pour l'instant misé sur la production de biodiesel de colza dont le tourteau, sous-produit, permet de réduire les importations de soja. Ce choix a été effectué au détriment de l'alimentation humaine ainsi privée d'une huile d'excellente qualité diététique, réputée pour sa richesse en Omega 3. Cette filière est fragilisée. La production de colza est en forte décroissance du fait :

- de problèmes économiques liés aux prix faibles expliqués notamment par l'alignement aberrant des prix du colza et de l'huile de colza sur le cours du pétrole,
- de problèmes sanitaires (attaques d'insectes contre lesquels les produits insecticides efficaces ont été retirés du marché).

Aujourd'hui, avec la crise du Covid-19, le secteur de l'alimentation animale craint une terrifiante pénurie de tourteaux pour trois principales raisons :

- l'activité de trituration rencontre de graves difficultés ;
- les approvisionnements en tourteaux de soja sur le marché mondial s'avèrent très incertains ;
- le spectre de l'embargo américain sur le soja n'est pas un souvenir très lointain.

Dans le même temps, l'UE importe massivement du maïs (24 millions de tonnes de maïs durant la précédente campagne), ce qui fera bientôt d'elle, si la tendance se poursuit, un importateur net de céréales. Si rien ne change, l'UE sera donc non seulement déficitaire en protéines mais aussi en céréales. Ce constat gravissime devrait déclencher une réaction politique immédiate et exceptionnelle ! Pourtant, les institutions européennes semblent léthargiques et ne proposent qu'un « green deal » avec la prétention de produire mieux en produisant moins.

La conquête de la souveraineté protéinique de l'UE ne peut passer que par :

- ✓ La dénonciation des accords commerciaux du *Dillon Round* du GATT et de Blair House.
- ✓ Une dotation, au niveau européen, de protections tarifaires afin de sécuriser une rentabilité suffisante aux agriculteurs, pour leur permettre de cultiver des protéines tout en renouant avec les bases agronomiques et des assolements équilibrés.
- ✓ Le rééquilibrage des assolements et des marchés intérieurs français et européens en réduisant les superficies céréalières au bénéfice de plantes riches en protéines. Cela nous évitera de brader les céréales excédentaires sur le marché international.

✓ **Pouvons-nous cautionner des échanges non justifiés, néfastes sur le plan environnemental ?**

Connaissant votre motivation pour atteindre les objectifs de la COP 21, l'atténuation des effets négatifs sur l'environnement générés par les croisements physiques de produits plus ou moins identiques lors de nos importations et exportations agroalimentaires, comme précédemment décrits, est obligatoirement l'une de vos priorités.

Importer un produit pour notre consommation intérieure tout en exportant, en parallèle, un produit équivalent pourrait à la rigueur se défendre d'un point de vue économique pour certains produits, bien que les constats précédents prouvent souvent le contraire si on inclut l'aspect social. Mais d'un point de vue environnemental, cela s'avère évidemment aberrant.

Selon l'étude « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France » menée par le Club Ingénierie Prospective Énergie et Environnement avec le soutien de l'Ademe et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le contenu carbone des produits exportés excède le contenu carbone des produits importés ! Analyser uniquement le solde du bilan carbone est donc un leurre puisqu'il exclut les gaz à effet de serre exportés alors qu'au contraire ils s'additionnent !

Pour un pays précurseur dans ce domaine comme la France, ne pas tenter d'optimiser tant ses exportations que ses importations de GES s'avère incompréhensible !

✓ **L'agriculture française doit-elle laisser des parasites faire disparaître des productions entières ?**

Les maladies des plantes et les ravageurs sont en forte augmentation partout dans le monde. La mondialisation des échanges propage les parasites et les espèces invasives qui, s'ils sont contenus dans leur région, peuvent détruire la biodiversité mondiale ! Or, **en matière de sécurité sanitaire, il faut prévenir efficacement et surtout agir vite !** Si les autorités sanitaires de certains pays l'ont compris et adoptent des règles très rigoureuses (quarantaines, interdiction d'importer, etc.), l'Europe et la France se montrent plus laxistes.

En effet, non seulement les organismes de gestion sanitaire sont lourds et mettent du temps à prendre des décisions d'éradications des problèmes mais le Gouvernement répond également de façon inattendue en interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Ainsi, ces dernières années des parasites ont eu raison de certaines productions en France. La *Sharka* a tué la production de pêche. Le charançon rouge du palmier est en train de supprimer tous les palmiers. La mouche *diabrotica* a fait disparaître les cerises françaises. Jusqu'où ira *Xyllela fastidiosa* qui s'attaque à de très nombreuses espèces ? Quant à la peste porcine, elle est extrêmement virulente et à notre porte.

✓ **Comment faire en sorte que l'emploi local participe pleinement à notre souveraineté alimentaire ?**

- ✓ **Les agriculteurs français peuvent-ils raisonnablement être compétitifs quand ils payent des salariés étrangers travaillant en France au tarif français, alors que les agriculteurs des autres pays de l'Union européenne les rémunèrent au tarif de leur pays d'origine ?**

La crise du Covid-19 vient de mettre en exergue la forte dépendance de la France à la main d'œuvre étrangère en agriculture. Selon une étude du ministère du Travail, entre avril 2018 et mars 2019, 270 000 saisonniers ont travaillé dans l'agriculture. Ils ont représenté un tiers des emplois du secteur. Neuf sur dix sont des ouvriers non qualifiés.

Il s'avère indispensable de revaloriser l'image des emplois agricoles et agroalimentaires, qui s'avèrent non délocalisables, au regard de leur utilité sociale !

Les citoyens français sont-ils capables de comprendre que les étrangers viennent parce qu'ils veulent travailler et gagner de l'argent ? Quand un Français récolte entre 5 et 10 kg de fraises à l'heure et un étranger près de 15 kg, l'impact sur le coût final n'est pas comparable. Contrairement à beaucoup de critiques, ces salariés ne sont pas surexploités, mal couverts ou corvéables... car ils sont payés au tarif en vigueur en France, contrairement à l'Allemagne par exemple qui paie ses salariés étrangers au tarif de leurs pays d'origine !

Il serait aussi intéressant d'interroger les jeunes qui partent en Australie, par exemple, travailler dans des exploitations, sans compter leurs heures et pour 3 000 dollars australiens ! Pourquoi ne le font-ils pas en France ?

Enfin, le problème vient aussi de l'apprentissage en France où, à l'image de la formation à la taille d'arbres, beaucoup d'activités (taille d'arbres...) ne peuvent être réalisées en raison de normes de sécurité extravagantes !

Il est donc regrettable que la loi Travail de 2018 ait supprimé les contrats aidés. Avec quelques aménagements, ils conviendraient très bien à l'agriculture.

✓ **Pouvons-nous continuer d'accepter une sur-administration de l'agriculture qui coûte cher ?**

✓ **En quoi multiplier les organisations administratives, techniques... a-t-il été bénéfique pour l'agriculture ?**

FranceAgriMer, les interprofessions, les instituts techniques, les chambres d'agriculture... Tous ces organismes font en général les mêmes analyses, sans totalement les partager avec les agriculteurs, et constituent un mille-feuille qui freine la réactivité de la filière agricole et ne permet pas à notre agriculture de gagner en compétitivité et en qualité de travail. Pouvons-nous faire le bilan de leurs rapports bénéfiques/coûts ?

On ne peut plus accepter la sur-administration de l'agriculture qui coûte trop cher et paralyse le système de production en obligeant les agriculteurs à perdre leur temps dans des tâches administratives. La plus-value du secteur agricole est en partie à rémunérer des doublons dans les administrations.

Écrire ensemble le jour d'après

Lors de votre discours du 12 mars, vous avez dit que « *ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché.* » Nous nous en réjouissons car depuis sa création, la Coordination Rurale, milite pour cette exception agricole !

Pour nous, le bon sens serait de consommer ce que nous produisons et n'exporter que les surplus et nos produits d'excellence tels que les vins, alcools ou fromages.

La souveraineté alimentaire française et européenne passe, selon nous, par :

- **L'instauration de l'« exception agricole » qui impose de :**
 - ✓ **Retirer les biens alimentaires des règles de l'OMC et des accords de libre-échange.**
 - ✓ **Déconnecter les cours de l'Union européenne des cours mondiaux basés sur le moins-disant, avec des normes sanitaires et sociales très éloignées.** Les agriculteurs ne peuvent plus accepter d'être taxés de « population sur-aidée » alors que les aides sont en grande partie captées par les industriels. Sans compter que les industriels sont aussi aidés à travers « le plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation » et au niveau européen par des aides de soutien au marché *via* le FEAGA.

L'exception agricole n'est pas synonyme de repli sur soi. L'exception culturelle n'empêche pas l'industrie cinématographique française d'être seconde exportatrice derrière les USA ! Alors ayons confiance dans la capacité de nos produits à s'exporter !

Par ailleurs, cela permettra à de nombreux pays de développer leur propre agriculture, stabilisant et fixant ainsi leur population dans une perspective de développement économique endogène prospère.

Nous comptons sur vous pour remettre en cause les accords de libre-échange sur les biens alimentaires, car vous ne pouvez en même temps prôner la souveraineté et la sécurité alimentaire et cautionner les accords de libre-échange mortifères pour notre agriculture. Le récent accord avec le Mexique est choquant-et incompréhensible !

- **La régulation intelligente des productions** conduite par les agriculteurs au sein d'organisations de producteurs puissantes et transversales disposant d'une information totale, actualisée et transparente des besoins des industriels et des stocks alimentaires et agroalimentaires.
- **La TVA sociale** qui revient à diviser par deux le coût du travail ou à pouvoir embaucher deux salariés pour le coût d'un seul.
- **L'harmonisation fiscale** (notamment un contrôle des échanges), sociale et environnementale au sein de l'Union européenne.
- **Une PAC assurant à l'Europe sa souveraineté et sa sécurité alimentaire** acquises par son autonomie et basées sur la préférence communautaire.
Nous comptons sur vous pour que cessent les hypocrisies européennes : effectuer un virement chaque année aux agriculteurs ne peut en rien dédouaner l'Union européenne !
- **L'Union européenne doit jouer la fonction de « réassureur ».**
Vous avez dit que « *nous devons rebâtir notre souveraineté nationale et européenne* ». Effectivement, la politique d'optimisation du système alimentaire pour plus de souveraineté et de sécurité que nous souhaitons pour la France doit se dupliquer dans chaque pays européen. C'est un prérequis à la souveraineté européenne. Les échanges au sein de l'UE sont évidemment nécessaires, mais au regard de la crise sanitaire actuelle, ils ne doivent pas nuire à la recherche d'autonomie nationale. **Chaque pays doit pouvoir couvrir au mieux ses besoins alimentaires et l'Union européenne doit ensuite intervenir en tant que réassureur.** Cela ne pourra qu'inciter les producteurs et les consommateurs à plus d'Europe !

Nous nous tenons à votre disposition pour une présentation exhaustive de ces préconisations qui donneront un revenu aux producteurs tout en réduisant le budget de la PAC.

Monsieur le Président, la situation est trop grave et l'opportunité trop séduisante. Les perversions de la vocation exportatrice peuvent être balayées. Optons pour le courage politique d'une vocation rémunératrice qui aura des effets bénéfiques tant du point de vue social qu'environnemental ! Les agriculteurs que nous représentons, mais aussi, nous le pensons, un grand nombre de consommateurs, attendent de vous ce changement.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Bernard LANNES
Président



Véronique LE FLOC'H
Secrétaire générale

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9

Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes
